



## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 FÉVRIER 2017

Date de la convocation :  
**14 février 2017**

Date d'affichage :  
**14 février 2017**

Nombre de conseillers élus : **15**  
Nombre de conseillers en fonction : **14**  
Nombre de conseillers présents : **11**

L'an deux mille dix-sept, le six février, à vingt heures, le conseil municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de **Monsieur Denis BAUR, Maire.**

### Présents :

**M. BAUR Denis, M. NICLOUX Didier, Mme LE LAY Nathalie, M. BELLOFATTO Walter, M. BREISTROFF Daniel, Mme GREFF Nicole, Mme GROSJEAN Nadine, M. KAIZER Didier,, Mme LISKA Christelle, Mme REGNIER Agnès, Mme RENOIR Isabelle**

**Absents :** *M. DI BARTOLOMÉO Roland (procuration à Isabelle Renoir), M. KIRSCHWING René (procuration à Daniel Breistroff), Mme SCHEID Sandrine (procuration Monsieur le Maire)*

## ORDRE DU JOUR

### Communications

1. Approbation du compte rendu de la dernière séance
2. Demande de subvention : video projecteur
3. Bilan d'activité du SMITU
4. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - Exercice 2015
5. Divers

Secrétaire de séance :  
**Isabelle RENOIR**

## Communications

Monsieur le Maire fait un point de situation sur les dossiers en cours :

- **Achat de bois :**

En complément de la délibération n°2017-08 du 6 février 2017, le conseil municipal avait proposé l'achat de 4 stères de bois pour venir en aide à une personne en difficulté financière. Après contact avec l'entreprise « la p'tite bûche » de Kanfen, il s'avère que celle-ci n'a plus de stock disponible pour l'année en cours.

Monsieur le Maire propose de réserver d'ores et déjà 4 stères de bois à cette entreprise pour l'année prochaine.

- **Inauguration des cellules commerciales :**

La date de l'inauguration est fixée au 4 mars - 10 h 30.

- **Pavillons seniors :**

Un pavillon témoin devrait être terminé pour la fin du mois de mars.

- **ZAC de Raville :**

Concernant la commercialisation des parcelles, la commission a réexaminé les critères d'attribution et a proposé de mettre sur un même pied d'égalité les primo-accédants, les propriétaires d'un appartement ou d'une maison mitoyenne et les commerçants.

- **Aménagement de VICC :**

Conformément au planing établi par la CCCE, il était prévu d'aménager la rue du Moulin en 2017 et la rue de Zoufftgen en 2018.

Du fait du mauvais état du tunnel sous chaussée où passe la Kissel et compte tenu qu'aucun crédit n'a été voté par le Conseil Départemental pour la réfection de cet ouvrage, il a été décidé de reporter l'aménagement de la rue du Moulin et de débuter par la rue de Volmerange.

- **ERA :**

Les travaux vont commencer rue de la Liberté, rue des Vergers et rue du Lavoir.

- **Fête de l'Amitié :**

Elle aura lieu le 16 septembre à Septfontaines.

## 1 - Approbation du compte rendu de la dernière séance

Aucune observation n'étant formulée, le compte rendu du conseil municipal du 6 février 2017 est adopté à l'unanimité.

Suivent les signatures au registre des délibérations.

## 2 - Demande de subvention : vidéo projecteur

Délibération N° 2017-10

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 4 avril 2012, le conseil municipal a décidé la construction d'un espace socioculturel.

Après quelques mois d'utilisation, il s'est avéré indispensable d'y faire installer un vidéo projecteur fixe ainsi qu'un écran motorisé afin d'y organiser des réunions publiques ou des conférences dans des conditions optimales.

Il est proposé au conseil municipal d'accepter l'acquisition et la pose d'un vidéo projecteur fixe et d'un écran motorisé et de solliciter une subvention parlementaire pour financer cet investissement selon le plan de financement ci-après.

Montant H.T. : <b>6 529,46 €</b> Montant TTC : <b>7 835,35 €</b>	%	<b>Montant H.T.</b>	<b>TVA</b>	<b>Montant TTC</b>
Subvention exceptionnelle du Sénateur François GROS DIDIER	45,9 %	3 000,00 €		
Commune	54,1 %	3 529,46 €	1 305,89 €	4 835,35 €
	<b>100,0 %</b>	<b>6 529,46 €</b>	<b>1 305,89 €</b>	<b>7 835,35 €</b>

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'accepter** l'acquisition et la pose d'un vidéo projecteur fixe et d'un écran motorisés pour l'espace socioculturel.
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention exceptionnelle de 3 000 € dans le cadre d'une dotation parlementaire auprès du Sénateur François Grosdidier
- **de valider** le plan de financement
- **d'autoriser** M. le Maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches pour la mise en œuvre de la présente délibération

### 3 - Bilan d'activité du SMITU

Délibération N° 2017-11

Rapporteur : Monsieur Daniel Breistroff

Conformément à l'article L.5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président du SMITU nous a adressé le rapport annuel d'activité au titre de l'année 2015.

Celui-ci présente les moments forts du SMITU ainsi que les finances engagées au titre de l'année 2015.

Il doit être présenté à l'assemblée délibérante de chaque commune ou EPCI membre.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **de prendre** acte du rapport annuel d'activité du SMITU au titre de l'année 2015.

### 4 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau - Exercice 2015

Délibération N° 2017-12

Rapporteur : Monsieur le Maire

Conformément au décret n° 2007-675 du 2 mai 2007 pris par l'application de l'article L.2224-5 et modifiant les annexes V et VI du Code Général des Collectivités Territoriales, le Service des Eaux de la ville de Thionville, nous a fait parvenir le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau potable de l'année 2015.

Ce rapport qui reprend le prix et la qualité de service de l'eau potable pour l'exercice 2015 est mis à la disposition de l'assemblée délibérante qui a pu librement le consulter.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **de prendre acte et d'approuver** le rapport annuel du Service des Eaux de la ville de Thionville pour l'exercice 2015.

## 5 - Convention pour prestation d'assistance technique pour l'aménagement paysager de la zone de loisirs

Délibération N° 2017-13

Rapporteur : Monsieur le Maire

Par délibération en date du 9 juin 2010, le conseil municipal a décidé la création d'une ZAC multi-sites. L'un des objectifs principaux était la qualité paysagère du projet.

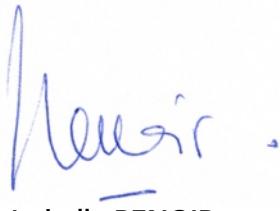
Afin de réaliser cet objectif, il est proposé au conseil municipal, de signer une convention pour une prestation d'assistance technique avec Moselle Agence Technique (MATEC) pour l'aménagement paysager de la zone de loisirs pour un montant de 1 450,00 € HT soit 1 740,00 € TTC.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**DÉCIDE** à l'unanimité,

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'assistance technique avec Moselle Agence Technique (MATEC) pour l'aménagement paysager de la zone de loisirs.
- **d'accepter** la rémunération de cette agence pour un montant de 1 450,00 € HT soit 1 740,00 € TTC

**La séance est levée à 20 h 50.**



Isabelle RENOIR

Le Maire



Denis BAUR